

Conditions de “L’Offre de remboursement sur Office 2010”

Article 1. Présentation :

1.1 La société Microsoft France, société par actions simplifiées au capital de 4 240 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B327 733 184, ayant son siège social au 39, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée « Microsoft »), met en place une opération promotionnelle dénommée “Offre de remboursement sur Office” (ci-après dénommée “l’Offre”) et décrite ci-dessous.

Article 2. Bénéficiaires de l’Offre :

2.1 L’Offre est réservée aux auto-entrepreneurs et très petites entreprises (ci-après les « Personnes Eligibles »).

Article 3. Modalités de l’Offre :

3.1 Les achats pris en compte sont les achats de licences **Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010** et **Microsoft Office Professionnel 2010** en disque traditionnel, carte d’activation, licences en téléchargement et pré-installé sur un PC Dell et **en version française** disponibles sous ces tarifs (ci-après les « Produits Eligibles ») effectués auprès d’un revendeur ou en magasin, entre le 29 août et le 30 septembre 2011 inclus (date de facture), dans les conditions visées ci-dessous.

3.2 Le remboursement est accordé à partir de l’achat d’un (1) Produit Eligible et jusqu’à un maximum de quinze (15) Produits Eligibles, par Personne Eligible.

3.3 Le montant de remboursement est déterminé comme suit :

- Soixante quinze (75) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 3^{ième} licence, Cent cinquante (150) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 6^{ième} licence, deux cent vingt cinq (225) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 9^{ième} licence, trois cents (300) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 12^{ième} licence, trois cent soixante quinze (375) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 15^{ième} licence Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010 (réf T5D-00298) ou Microsoft Office Professionnel 2010 achetée en carte d’activation (réf 269-14837)
- Soixante quinze (75) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 3^{ième} licence, Cent cinquante (150) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 6^{ième} licence, deux cent vingt cinq (225) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 9^{ième} licence, trois cents (300) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 12^{ième} licence, trois cent soixante quinze (375) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 15^{ième} licence achetée auprès de Dell parmi les références suivantes :

1/ Logiciel pré-installé sur un PC Dell :

- Latitude

- 630-13140 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13411 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13148 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010
- 630-13429 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010

- Optiplex

- 630-13272 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13280 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010

- Vostro

- 630-13091 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13118 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13887 - Logiciel: Français Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- 630-13088 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010
- 630-13115 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010
- 630-13893 - Logiciel: Français Microsoft Office Professionnel 2010
-

2/ Achat en carte d'activation :

- A3825543 - Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010
- A3825542 - Microsoft Office Professionnel 2010
- Cent cinq (105) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 3^{ième} licence, deux cent dix (210) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 6^{ième} licence, trois cent quinze euros (315) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 9^{ième} licence, quatre cent vingt (420) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 12^{ième} licence ou cent cent vingt cinq (525) euros toutes taxes comprises (TTC) pour la 15^{ième} licence Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010 achetée en disque traditionnel (réf T5D-00162) ou achetée en licence en téléchargement (réf T5D-00558) ou Microsoft Office Professionnel 2010 achetée en disque traditionnel (réf 269-14673) ou en licence en téléchargement (réf 269-15115)

Tableau de remboursement pour l'achat de licences Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010 ou Microsoft Office Professionnel 2010		
Nb Licences achetées	Carte d'activation / Préinstallé sur un PC DELL	Disque traditionnel / Licence en téléchargement
Dès 3 licences achetées	75 €	105 €
Dès 6 licences achetées	150 €	210 €
Dès 9 licences achetées	225 €	315 €
Dès 12 licences achetées	300 €	420 €
Dès 15 licences achetées	375 €	525 €

3.4 Il ne sera accepté qu'un seul dossier de demande de remboursement par Personne Eligible pendant la durée totale de l'Offre. Pour être pris en compte dans le cadre de l'Offre, les achats de plusieurs Produits Eligibles effectués par une Personne Eligible devront être effectués dans le cadre d'une seule et même commande. Il ne sera accepté qu'un seul coupon de remboursement par Personne Eligible.

3.5 Cette Offre n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours pendant la période de l'Offre, soit du 29 août au 30 septembre 2011 inclus.

3.6 Dans la limite du maximum de quinze (15) licences indiquée ci-dessus, les Personnes Eligibles peuvent cumuler les remboursements :

- entre les Produits Eligibles (Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2010 et Office Professionnel 2010), et/ou entre les différents modes d'achat des Produits Eligibles (disque traditionnel, carte d'activation etc.)

Pour être cumulables, les achats de Produits Eligibles doivent faire l'objet **d'une seule et même facture.**

Article 4 . Modalités de remboursement :

4.1 Pour bénéficier de l'Offre de remboursement, toute Personne Eligible doit compléter un coupon de remboursement (voir ci-dessous) et fournir des preuves d'achat.

4.2 Les dossiers de demande de remboursement et les preuves d'achat doivent être soumis et reçus au plus tard le **31 octobre 2011**. Microsoft n'acceptera aucun dossier de demande de remboursement au-delà de cette date.

4.3 Le dossier de demande de remboursement doit comprendre :

- 1- Le coupon de remboursement dûment complété en majuscules (tous les champs doivent être renseignés pour que le dossier soit validé). Il ne sera fait droit à aucune

demande de remboursement qui serait adressée sans ce coupon de remboursement dûment rempli. Ce coupon de remboursement est téléchargeable depuis l'url www.offre-pme-office.fr. Le formulaire doit notamment être renseigné avec les informations suivantes :

- a. Civilité
 - b. Nom, prénom et fonction du représentant légal de la société ;
 - c. Nom de l'entreprise ;
 - d. Adresse postale, code postal, ville de l'entreprise ;
 - e. Numéro de téléphone et adresse électronique du représentant légal ;
- 2- **Pour l'achat de produit physique** (disque traditionnel ou carte d'activation) : la référence produit originale (réf de type X12 205 2802) à découper sur la face arrière gauche dans le coin inférieur ou supérieur du Produit Eligible acheté en magasin ou auprès d'un revendeur :

Réf. n° X12-50528-05

Pour l'achat du produit en téléchargement : l'email de confirmation de commande ainsi que la facture reçue par email suite à l'achat du Produit Eligible ;

- 3- La preuve d'achat (ticket de caisse, facture, ou courriel de confirmation d'achat) comportant une description claire du type et du nombre de Produits Eligibles achetés et la date d'achat.
- 4- Un RIB de l'entreprise ou de l'auto-entrepreneur.

Le dossier doit être envoyé à :

Microsoft France
Opération « ODR Office » (SMSP)
39, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

4.4 Le remboursement sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'entreprise ou de l'auto-entrepreneur indiqué sur le RIB sous douze (12) semaines à réception du dossier de demande de remboursement.

4.5 Les frais d'envoi du dossier de remboursement ne sont pas pris en charge par Microsoft.

4.6 Microsoft ne prendra pas en compte les demandes incomplètes ou indiquant de fausses informations.

4.7 Les dossiers de demande de remboursement sont, au préalable, soumis à la validation et à l'approbation de Microsoft. Microsoft se réserve la possibilité de vérifier toutes les informations communiquées par le Participant et notamment que les achats ont bien été faits à la date indiquée sur la facture et pourra refuser une demande comportant une indication fausse.

4.8 Les dossiers envoyés deviennent la propriété de Microsoft qui ne renverra aucune copie ni justificatif fourni.

4.9 La participation à cette Offre implique que la Personne Eligible ait lu et accepté sans réserve les conditions de l'Offre (case à cocher). En acceptant ces conditions, la personne représentant la Personne Eligible atteste avoir reçu l'autorisation de la Personne Eligible de participer à cette Offre. La Personne Eligible accepte également l'applicabilité des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France.

Article 5. Conditions générales :

Une Personne Eligible peut se voir attribuer des taxes liées à cette Offre. Microsoft France ne remboursera aucune taxe, au nom de la Personne Eligible et ne fournira aucune documentation liée à ces taxes, à la Personne Eligible. Chaque Personne Eligible est seule responsable d'assurer que toutes taxes, survenant d'une participation à cette Offre, sont rapportées et payées à l'administration fiscale appropriée.

Toute information soumise par une quelconque partie sera utilisée pour déterminer l'éligibilité à cette Offre, fournir l'exécution des services de cette Offre et pour toute autre utilisation commerciale interne à Microsoft France. Sauf, indiqué autrement dans le présent document, l'information fournie ne sera pas partagée à l'extérieur de Microsoft France, de ses filiales et sociétés affiliées contrôlées, et de ses fournisseurs agréés, sans permission.

Microsoft France fera son possible pour répondre aux demandes de remboursement. Toutefois, si les lois locales régissant les transactions financières interdisent le virement des fonds par le biais de virement bancaire, Microsoft France se réserve le droit de rejeter la demande de remboursement d'une Personne Eligible.

La soumission d'une demande indique que la Personne Eligible a accepté les conditions générales de l'Offre. Les Société Eligibles acceptent de se conformer à ces conditions et aux décisions de Microsoft France, qui sont définitives.

Cette Offre est régie par les lois françaises.

Microsoft France assume le droit à sa discrétion exclusive d'annuler ou de suspendre l'Offre si des virus, erreurs ou d'autres causes indépendantes de la volonté de Microsoft France altèrent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement de ce l'Offre.

Microsoft n'assume aucune responsabilité ou obligation pour toute perte, retard, mutilation, envoi au mauvais endroit, envoi insuffisamment affranchi ou entrées illisibles ou toute autre anomalie d'ordinateur, de téléphone ou problème technique qui pourraient survenir.